



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plastiques agricoles

Question écrite n° 47412

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la collecte et le recyclage des plastiques agricoles usagés. En région Languedoc-Roussillon, près de 10 000 tonnes de déchets sont générées annuellement. Pour le seul département de la Lozère, ce sont 930 tonnes issues des activités liées à l'élevage. En Languedoc-Roussillon, seuls 25 à 30 % du gisement sont collectés et recyclés. Face à cela, force est de constater l'absence de filière nationale et a été fait le choix d'une filière volontaire à l'initiative des différents partenaires impliqués. Mais l'essentiel se fait au niveau local avec la sensibilisation des agriculteurs et l'organisation de filières de recyclage coûteuses tant pour la collectivité que pour les éleveurs. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de ce dossier au niveau national.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au recyclage des films plastiques agricoles. La gestion de ces déchets n'est pas satisfaisante actuellement et des initiatives sont à prendre pour les orienter vers des filières adaptées et améliorer leur recyclage lorsqu'il est techniquement et économiquement pertinent. Les détenteurs des films agricoles sont responsables de leur élimination. Des discussions sont actuellement en cours afin d'examiner dans quelles conditions les producteurs pourraient contribuer à la collecte et à l'élimination des déchets de films. Il semble en effet important de mettre en place un dispositif incitant les détenteurs à remettre leurs films usagés à des filières adaptées plutôt que d'agir par la contrainte. De ce point de vue, la participation des producteurs de films peut constituer une réponse valable à la question posée. Les producteurs travaillent depuis plusieurs mois sur le sujet. La principale difficulté concerne le risque de voir certains producteurs de films ne pas s'acquitter de leurs obligations. Les coûts afférents au recyclage représentant une part significative du prix de vente des films neufs, il s'agit d'un point particulièrement sensible. Les producteurs ont également pris contact avec la filière de collecte de produits phytosanitaires non utilisés et d'emballages vides de produits phytosanitaires qui bénéficient d'une bonne expérience de la collecte des déchets du monde agricole. À défaut d'accord à l'issue des discussions en cours, un texte réglementaire faisant obligation aux producteurs de films de reprendre les films usagés pourrait être élaboré.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47412

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7470

Réponse publiée le : 30 août 2005, page 8150